



demain MON TERRITOIRE



— IDÉES ET SOLUTIONS...



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Une opération soutenue par :



Valoriser

les **biodéchets**
dans mon territoire

« demain MON TERRITOIRE »

Valorisation des biodéchets



?

Pourquoi

il est important de mettre en œuvre un traitement particulier des biodéchets ?

Les déchets alimentaires, les déchets verts des parcs et jardins et autres déchets biodégradables sont aujourd'hui encore massivement mis en décharge, générant des gaz à effet de serre, ou incinérés alors qu'ils représentent une ressource importante de matière.

Afin de mieux valoriser ce potentiel, la réglementation européenne prévoit qu'à l'horizon 2023, chaque citoyen devra disposer d'une

solution pour trier ses déchets alimentaires et de jardin séparément, ce tri permettant de mieux les collecter pour les valoriser. Cette obligation est déjà en cours pour les gros producteurs privés ou publics. Ces matières peuvent servir à produire de l'énergie grâce à la méthanisation, et/ou être réintroduites dans le cycle végétal par compostage ou épandage. Une solution pour lutter contre l'appauvrissement des sols avec un apport de compost se substituant pour partie à des engrais chimiques.



Une opération soutenue par :





Comment faire ?

- **La première des actions est la prévention.** On agit « à la source » en prenant des initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective du territoire, des écoles aux maisons de retraite en passant par la cantine municipale.
- **On met en place des solutions de proximité pour faciliter le tri et la collecte de ces biodéchets :** on peut développer le compostage domestique pour les ménages disposant d'espace ; on installe des composteurs partagés au bas des immeubles ou dans un quartier ; on met en place une collecte supplémentaire pour ces déchets organiques séparée des autres déchets ménagers.
- **On sensibilise, les élus, les agents de collecte, les ménages, les gestionnaires d'immeubles, les vendeurs sur les marchés, les restaurateurs et les commerces de bouche...** Si les intéressés ne sont pas informés et sensibilisés, le tri ne sera pas effectué correctement, voire pas du tout. Cette communication doit perdurer au-delà de la phase de lancement pour ancrer les habitudes.
- **On prévoit des moyens humains pour que les sites de compostage partagés soient bien gérés, sans désagrément, ce qui est un gage de pérennité.** Les référents de site sont réunis régulièrement pour maintenir la mobilisation. Des agents de la collectivité, formés à la gestion de proximité, deviennent « maîtres » composteurs.
- **On met à disposition des particuliers des broyeurs de végétaux,** ce qui contribue à un compost de qualité. L'utilisation de ces outils peut être mutualisée. En plus, cela contribue à lutter contre le brûlage des déchets verts, pratique interdite et très polluante.
- **On prévoit en amont la valorisation qui sera faite des déchets organiques :** utilisation du compost pour les espaces verts du territoire, distribution aux habitants pour le jardinage ou partenariat avec les exploitants agricoles pour utilisation sur leurs cultures. Autant d'économies d'engrais chimiques pour le territoire et pour l'environnement ! Si le gisement de biodéchets de mon territoire le permet, on peut étudier aussi l'opportunité d'installer une unité de méthanisation pour récupérer le biogaz et l'utiliser comme source d'énergie pour alimenter les véhicules du territoire ou pour des besoins de chaleur et d'électricité.

chiffres
clés

%



1/3

de la poubelle des ménages est constitué de **déchets organiques**.

(ADEME)

4,2 millions

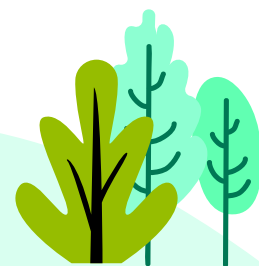
de tonnes de déchets verts ont été collectés en déchèterie en 2017.

(ADEME)

30 kg

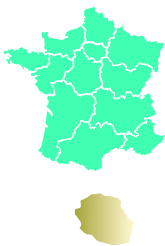
de nourriture par personne sont jetés chaque année.

(ADEME)





Ils le font déjà !



**Intercommunauté
Île de la
Réunion**
**126 200
habitants**

Accompagnement des professionnels du tourisme et de la restauration qui produisent une grande quantité de biodéchets sur l'île. Outre la promotion des avantages économiques et pratiques du compostage, la collectivité entend réduire les déchets à la source par la lutte contre le gaspillage alimentaire, grâce à la généralisation d'une version locale du doggy bag, le « TiBarket ». Un kit de communication a été mis au point et distribué auprès des restaurateurs, comprenant : un sticker pour la devanture, un macaron pour la carte et un autocollant pour la barquette à emporter avec les recommandations d'usage.



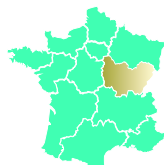
Communauté de communes de Nouvelle-Aquitaine
**22 300
habitants**

Encouragement de la pratique du compostage autonome dans les établissements (scolaires, de santé, maisons de retraite, villages de vacances, hôtels et restaurants) afin de limiter l'incinération de déchets fermentescibles. Une première phase de test de six mois est proposée, avec un accompagnement par une association spécialisée. Un agent de la régie déchets a suivi une formation « maître composteur » et prend ensuite le relai, jusqu'à une autonomie totale des établissements.



Communauté de communes d'Auvergne-Rhône-Alpes
**15 000
habitants**

Un ambitieux plan de compostage pour réduire la part des déchets organiques, avec des installations de compostage collectif dans les villages et les hameaux ; dans les campings et les centres de vacances ; au pied d'immeubles HLM et de copropriétés. Des bacs individuels ont été proposés aux habitants ayant un jardin. Chaque implantation a donné lieu à une sensibilisation des habitants en porte-à-porte. Ces derniers ont facilement adhéré à la démarche et les consignes de tri sont globalement respectées.



Communauté de communes de Bourgogne-Franche-Comté
**10 000
habitants**

Dans son plan de prévention des déchets, cette communauté de communes a souhaité réduire l'apport des déchets verts en déchèterie et apporter une solution alternative aux brûlages domestiques. Et ce, grâce à un service de broyage à domicile pour transformer en paillage les résidus de jardin. Deux agents du chantier d'insertion de la collectivité ont été formés pour réaliser ce travail ; en amont, un agent prend les rendez-vous et réalise les visites afin de garantir l'accessibilité. Les particuliers sont satisfaits de ce service pratique qui leur évite le trajet jusqu'à la déchèterie et leur fournit un broyat pour leur compost.

1 Mt

de déchets verts **brûlés à l'air libre** chaque année.

(ADEME)

50 kg

de végétaux **brûlés** émettent autant de particules fines que 13 000 kms parcourus par une voiture Diesel.

(ADEME)





Futur(e) élu(e), je peux...

- Lancer une phase test pour la collecte séparée des biodéchets**, après avoir effectué une étude sur les gisements, les débouchés et les coûts.
- Stimuler la pratique du compostage** en l'associant à une tarification incitative et à une diminution de la fréquence de la collecte des ordures ménagères.
- Faire la promotion du broyage des déchets verts** et proposer aux habitants des solutions techniques mutualisées.



EN SAVOIR PLUS ET PASSER À L'ACTION :

www.demain-mon-territoire.ademe.fr